

LETTRE D'INFORMATION

Attentifs aux remontées d'informations que nous font parvenir les habitants et usagers de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, notamment dans le cadre de la démarche de médiation, les services de la ville de Marseille et la Soleam ont été alertés sur les problématiques d'entretien et de gestion au sein de la ZAC.

À ce titre, la Soleam a organisé une réunion exceptionnelle sur le thème de la « propreté » en présence des services d'Aix-Marseille Métropole, de la ville de Marseille, des syndics, représentants des conseils syndicaux et bailleurs des résidences situées sur la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe.

Cette réunion qui s'est tenue le 26 janvier 2016 a permis de faire remonter plusieurs points.

1. LA PROPRETÉ (COLLECTE & NETTOYAGE)

Pour lutter contre la saleté des rues et des trottoirs où jonchent trop de petits débris, la Soleam a réagi en mettant en demeure son prestataire de nettoyage, et en faisant intervenir en urgence une autre entreprise afin de procéder à une remise à niveau comprenant : cantonnage de l'ensemble de la zone, enlèvement des encombrants sur la chaussée et évacuation en déchetterie professionnelle, enlèvement des déjections canines et nettoyage du bassin de rétention Mirabilis.

• Qui fait quoi ?



Soleam

Elle est en charge du nettoyage de la chaussée et des enlèvements des petits débris (hors espaces verts).



Ville de Marseille

Elle est en charge du nettoyage des espaces verts (parcs et bosquets).



Aix-Marseille Métropole

Elle réalise la collecte du tri et des ordures ménagères, l'enlèvement des encombrants.

• Rappelons les règles de collecte

6 Jours / 7
du lundi au
samedi inclus

Plage horaire
maximale

jusqu'à
12h00

entre
5h30 &
8h00

Plage horaire
optimisée

Sortir les
bennes après



19 H

et les rentrer
après le passage
de la collecte

Encombrants : les bons réflexes !

Service à la demande : Engagés au quotidien
0 800 94 94 08 (numéro vert gratuit)
www.marseille-provence.fr

ENGAGÉS AU QUOTIDIEN

Dépôt gratuit en déchetterie :
Rue Augustin Roux - Chemin de la Commanderie
13015 Marseille
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

ZOOM SUR...

LA PROPRETÉ

2. L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Les espaces verts & arbres d'alignement

Depuis mars 2016, les espaces verts de la ZAC sont intégrés au marché d'entretien de la ville de Marseille. La programmation suivante a été définie :

- une fauche 3 fois / an,
- une tonte mensuelle, de mars jusqu'à novembre, des cheminements, périphéries et espaces à vivre.
- une taille 2 fois / an des arbustes
- un désherbage 6 fois / an des vivaces & couvre-sols
- un désherbage et un lavage-curage 3 fois / an des cheminements

À noter que 3 arbres ont été remplacés par des essences murier et que la ville intervient également sur les 6 jardinières situées le long de la rue Gabriel Audisio.

Le mobilier urbain

Suite aux nombreux retours sur le mauvais état du mobilier urbain, des actions sont engagées :

• Déjà réalisé :

- la suppression des tuteurs d'arbres d'alignement

• En cours :

- Changement de l'ensemble des potelets défectueux
- Remplacement des potelets manquants
- Remise en place de la signalisation pour le stationnement des Personnes à Mobilité Réduite

• À venir :

- Pose de bordure pierre dans le vallon du Bois Chenu
- Aménagement du pied de talus de la rue Madeleine Valmalette

PLAN DE GESTION

